

AGRIINFOS

**MARCHÉ
INTERNATIONAL**
Baisse du
prix du lait
de 30%

Mensuel d'informations agricoles et rurales - 3^e année - Issn 0850-8844 - N° 24 - Mai 2009 - PRIX : 500 FRs CFA

UTILISATION DES PESTICIDES DANS LES NIAYE

UNE ZONE FERTILE GRAVEMENT POLLUÉE



Vomissements, diarrhée, maux de ventre, boutons, démangeaisons, etc. sont autant de maladies causées par les pesticides. Lot quotidien des maraîchers des Niayes et de leur famille, ces maladies développent parfois d'autres, plus graves, comme le cancer ou la cécité. Début mai, à Mboro, une équipe pluridisciplinaire de jeunes chercheurs sénégalais a pointé du doigt les pesticides qui polluent partout dans cette zone et qui tuent...lentement.

LIRE ARTICLE EN PAGE 7

LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLICITE

L'UE et les Acp se concertent

LIRE DOSSIER PAGES 5-6



COOPÉRATION

La bonne prise de la Fénagie

P7

KAOLACK

Une 2^{ème} huilerie à Taïba Niassène

P3

FORMATION MARITIME

Une Ecole pour freiner l'émigration clandestine

P6

Les ministres Acp à Bruxelles en juin

P6

VES... BREVES... BREVES... BREVES... BREVES... BREVES...

AGRICULTURE BILAN

La production de légumes a augmenté de 46 pour cent

(APS) - La production de légumes de la campagne hivernale 2008, estimée à 248.300 tonnes, est en hausse de 46 pour cent, renseigne l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD).

La production de légumes (hors tomate et patate douce) de la campagne 2007-2008 est estimée à 248.300 tonnes contre 170.160 tonnes la saison précédente, soit une progression de 46 pour cent, fait savoir l'ANSD dans sa note d'analyse annuelle de la situation économique et sociale du pays transmise à l'APS. Le document lie ce résultat aux bonnes performances de l'oignon et des choux qui ont progressé respectivement de 137 pour cent et de 41 pour cent. L'ANSD fait état, par ailleurs, d'un repli de 27 pour cent de la production de fruits, à la suite de la forte régression de 48 pour cent des récoltes de pastèques consécutive à une chute de 27 pour cent des superficies due à l'arrêt précoce des pluies.

CRISE ALIMENTAIRE

Le G8 devient agriculteur

Du 18 au 20 avril passé, s'est tenu le premier sommet du G8 de l'agriculture, à Cisons Di Val Marino, au nord-est de l'Italie. En concertation avec la Banque Mondiale, la FAO et l'Union Africaine, les pays du G8 (Etats-Unis, Russie, Allemagne, Japon, France, Canada, Grande-Bretagne et Italie), du G5 (Brésil, Chine, Inde, Mexique et Afrique du Sud) plus l'Argentine, l'Australie et l'Egypte se sont penchés sur les possibilités de limiter les risques d'une crise alimentaire mondiale.

A l'issue de la rencontre, les participants se sont entendus sur la nécessité d'accroître la production agricole, d'élaborer un "code de conduite" concernant l'acquisition par des pays étrangers de terres arables dans d'autres pays et le besoin de mettre sur pied un système de surveillance et d'analyse des facteurs qui affectent potentiellement la volatilité des prix.

Si Le prix des céréales a augmenté de 71 % par rapport à 2005, cela est dû en partie à la flambée des prix des agro carburants décrétée par les pays riches. Aujourd'hui rien cependant ne semble arrêter cette hausse. "Depuis l'été 2008, les conditions sur les marchés agricoles mondiaux ont considérablement changé. La récession a arrêté la spirale (de hausse) des prix, mais le grave problème structurel demeure", souligne le ministère italien de l'agriculture. "L'enjeu majeur de ce G8 agricole a été de maintenir la question de la sécurité alimentaire en haut de l'agenda international car, c'est une question de paix et de stabilité sociale", a-t-on indiqué au sein de la délégation française. Pour parvenir à nourrir la population mondiale estimée à neuf milliards d'individus en 2050, le Directeur Général de la FAO, Jacques Diouf, propose entre autres mesures, de doubler la production agricole d'ici 40 ans, investissements massifs publics et privés, augmentation de la productivité agricole. Pour sa part, le ministre français de l'Agriculture suggère un système de stockage mondial, censé lutter contre la spéculation. Selon la FAO, "le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde se rapproche du milliard et la situation pourrait encore empirer à cause de la crise économique. 75 000 personnes sont mortes de la faim pendant ces trois jours de discussion, soit presque 10 millions tous les ans."

Edouard Touré (Avec Aps)

Bien se nourrir pour vieillir en forme

Avec l'âge, l'alimentation perd souvent de son attrait. Mauvaise dentition, brûlures d'estomac, lenteur digestive... les raisons d'une baisse d'appétit sont diverses. Or pour bien vieillir, il est important d'avoir une bonne hygiène alimentaire. Contrairement aux idées reçues, une personne âgée doit manger de tout, et en quantité. Sauf avis médical, tout régime est donc à éviter. Car tout déséquilibre alimentaire est dangereux pour la santé.

Une alimentation équilibrée justement, passe par trois à quatre repas quotidiens. Avec, une fois par jour, des féculents. Mais également de la viande, des œufs ou du poisson. Pas trop gras, tout de même !

N'hésitez pas non plus à manger des fruits et légumes à tous les repas, aussi bien crus que cuits, et des produits laitiers. Là aussi à chaque repas, c'est un minimum. Idem pour le pain, car contrairement à une idée tenace, il ne fait pas grossir. Et pour être tout à fait complet, pensez à varier les corps gras en assaisonnant vos salades avec de l'huile d'olive ou de colza par exemple. Enfin, buvez 1 litre à 1 litre et demi d'eau par jour. Même si vous n'avez pas soif. Et puis, soyez créatifs ! Il ne faut surtout pas que votre alimentation soit terne, répétitive. Manger doit en effet rester une occupation attendue et agréable. C'est le seul moyen de continuer à vous nourrir convenablement. Et c'est connu, un petit tour au restaurant vaut toujours mieux qu'un antidépresseur.

Source : Destination Santé

EN MÉMOIRE

Voilà deux ans
Marie Fall,
épouse et égérie de
Madieng Seck est
partie.

Ton cher époux, tes
chers enfants et pa-
rents prient pour toi

Fatiha + 11 likhlass
Amine !



AVIS DE DECES

L'Association des planteurs de l'arrondissement de Tendouck (APAT), l'Association Blouf Action pour le Développement et l'Environnement (BADE), le programme ProFEIS de l'Ong Agricol Afrique, ont la profonde douleur de vous faire part du décès de

M. Samsidine DIEME,
imam Ediamath,

décès survenu le 22 Mars 2009 à Dakar. M. Samsidine DIEME était trésorier de l'APAT. Paysans innovateur, il avait réussi à améliorer la production des colatiers par greffage sur le (tbatien).

Que la terre de Ediamath (Département de Bignona) lui soit légère.

La direction de Agri Infos s'associe à la douleur de sa famille et de tous ses camarades paysans innovateurs et leur présente ses sincères condoléances.



AGRI INFOS

Usine Bène Tally, Rue 12 X Av Bourguiba
Bp : 17130 Dakar - Liberté - Tél/Fax : (221) 33 824 53 38
Email : madiensec@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Madieng SECK - TEL : 77 537 96 96

COMITÉ DE RÉDACTION : Madieng SECK - Ndèye SÈNE (Stagiaire) - Ababacar GUËYE
Ibrahim KAMARA (Stagiaire) - Edouard TOURE (Stagiaire)

Mamady Lamine TRAORE

ADMINISTRATION : Ababacar GUËYE - Mme Mbaye Awa GUËYE

SECRETARIAT DE RÉDACTION ET INFOGRAPHIE : Cheikh TOURÉ (Tel : 77 605 30 72)

IMPRESSION : AGS Imprimerie

DISTRIBUTION : ADP

AgriInfos est une publication de l'Agence Jade/Syfia - Sénégal -
NINEA : 00284430 CO

ACTUALITÉ

ORGANISATIONS PAYSANNES

L'UGPM pose la daba et prend le stylo

Par Edouard TOURE (Stagiaire)

L'Union des groupements paysans de Méckhé (UGPM) sort des sillons et prend le sentier des maisons d'édition. Objectif : partager ses expériences d'organisation paysanne à travers six manuels édités avec l'appui du Centre technique de coopération agricole et rurale (Cta) et de la Solidarité internationale pour le développement et l'investissement (Sidi).

“**S**tratégies de diversification des activités menées par les familles dans la zone de Méckhé au Sénégal”, “Consommation et comportements alimentaires dans la zone de Méckhé et “Le devenir des jeunes ruraux dans les exploitations familiales de la zone de Méckhé”. Ce sont là les études transversales publiées par l'UGPM, membre actif de la Fédération des Ong (Fongs-Action paysanne) fondatrice du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal, le CNCR.

Menées à Méckhé (130 km au nord de Dakar), zone d'intervention de l'UGPM, les études permettent de mieux comprendre la place et le rôle de l'exploitation familiale et ses comportements dans différents domaines socioéconomiques. Ces études sont le fruit de données, de témoignages et d'histoires recueillis sur les exploitations et /ou d'études thématiques entreprises à dessein par l'Ugpm et ses partenaires pour apporter un éclairage sur un aspect précis de la vie des exploitations familiales dans cette zone. Les études s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat entre l'UGPM le CTA et la SIDI.

Exploitations familiales

Créé en 1985, l'Ugpm compte aujourd'hui 4500 membres répartis dans près de 89 villages. Des membres qui sont des paysans évoluant dans des exploitations familiales et/ ou d'autres activités rurales : fabrication de petit matériel agricole, confection, maroquinerie, petit commerce.

Ces manuels, écrits avec l'appui de Daouda Diagne, Moda Guèye et Bastien Médard traitent un peu de tout. Les stratégies de diversification des activités menées par les familles dans la zone de Méckhé montrent que les exploitations familiales constituent le principal socle économique et social du monde rural sénégalais, tant par leur production agricole et alimentaire, que par leur fonction socioculturelle et environnementale. Dans le manuel Consommation et comportements alimentaires dans la zone de Méckhé, on apprend, entre autres idées le changement des habitudes alimentaires dans le Cayor. “Les ruraux se nourrissaient de mil, de niébé, de manioc et d'arachide. On remarque que si certains produits comme le riz ou le pain ont été introduits dans les comportements alimentaires au fil du temps, ils sont aujourd'hui solidement ancrés dans les habitudes alimen-

taires”, lit-on dans ce livre. Enfin, Le devenir des jeunes dans les exploitations familiales décrit la situation des jeunes ruraux à travers l'analyse des motivations qui les poussent à partir ou à rester. Ce manuel pose également la problématique de leur formation.

Dans le même sillage, l'Ugpm a publié trois autres manuels : “Guide pratique de l'animateur rural dans l'appui aux exploitations familiales”, “Monographies d'exploitations familiales” et “Programme de financement de l'exploitation familiale dans la zone de Méckhé”.

L'animateur rural

“Monographies d'exploitations familiales” encourage les familles à disposer de leurs propres exploitations. Ainsi, il montre une famille qui est sortie de la misère grâce à son exploitation familiale. Il s'agit dans cet exemple



d'une veuve nommée Maty, une “femme bien rurale qui ne reste jamais les bras croisés, son exploitation est sa raison de vivre”. Le guide pratique de l'animateur rural dans l'appui aux exploitations familiales, lui, apporte une rupture dans le mode classique d'encadrement des paysans. Il prône l'interaction entre l'encadreur et l'encadré. Il ne s'agit plus pour l'animateur rural de venir inculquer unilatéralement des techniques culturelles aux paysans. Il doit cependant être conscient qu'il ne sait pas tout et doit accepter les idées fécondes du savoir-faire paysan. Néanmoins, il accompagne le paysan et l'appuie à mieux appréhender sa propre situation et à construire un projet qui

doit lui permettre de sortir de la soudu-re. Depuis plusieurs années, l'Ugpm est impliquée dans le financement du développement, selon le manuel sur le programme de financement de l'exploitation familiale dans la zone de Méckhé. C'est ainsi que depuis 1995, l'Ugpm a réussi à susciter avec succès la naissance de mutuelles de solidarité, de structures de financement adaptées dans plus de 80 villages. Résultat : cette initiative a abouti en 2000, à la création de la Caisse rurale d'épargne et de crédit (Crec).

Pour tout dire, ces manuels constituent une bonne initiative paysanne qui doit inspirer les autres organisations de producteurs ruraux.

Une deuxième unité de transformation de l'arachide inaugurée à Taïba Niassène



Taïba Niassène (Niore), – Le directeur de Cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Pisciculture, Massata Niang, a inauguré mardi à Taïba Niassène (Niore) une nouvelle unité de transformation d'arachide, un “pas extrêmement important dans le développement local”.

Cette unité, la deuxième du genre, a été construite au profit du Cadre de concertation des producteurs d'arachide (CCPA). Une première unité est déjà fonctionnelle à Thiakho Maty. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence de l'Ambassadeur de Suisse au Sénégal, Jean-François Paroz, et du directeur de Cabinet du ministre des Mines, de l'Industrie et des PME. “Cette réalisation cadre avec la vision du gouvernement”, a dit M. Niang estimant que l'agriculture “ne saura être rentable, utile au producteur que si celui-ci parvient à jouir pleinement de sa production” avec notamment la plus-value tirée de la transformation ainsi de ses productions. Il a assuré au Cad-

re concertation des producteurs d'arachide de l'appui du gouvernement et annoncé la tenue prochaine d'un conseil présidentiel sur “les conditions paysannes” avec, au nombre des recommandations attendues, le développement et la promotion des unités de transformation des produits agricoles.

Le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture s'est réjoui de l'acceptation exprimée à l'occasion par les populations de l'idée de la “révolution rurale” lancée la semaine dernière par le chef de l'Etat. L'unité de production a été réalisée sur concours financier du Bureau d'appui à la coopération suisse de 25 millions de francs CFA. Fonctionnant à l'énergie électrique, elle a une capacité de traitement de 1040 tonnes d'arachide/jour. Les 150 femmes bénéficiaires qui s'y relaient par groupe, produisent de la pâte, de la farine, des arachides traitées, du savon et bientôt de l'huile brute. Le projet lancé en 2008, selon le président du Cadre de Concertation des producteurs d'arachide, Ibrahima Niass, vise à lutter contre les problèmes de la commercialisation de l'arachide en amenant les paysans à ne plus vendre brut leurs produits, mais seulement après transformation pour profiter des plus-values.

Cette unité est apte à transformer d'autres produits comme les céréales, a indiqué M. Niass assurant que l'ambition du CCPA est d'en implanter une dizaine dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine. Le président du Conseil rural de Taïba Niassène, Abib Niass, le secrétaire général du Cadre national de concertation des ruraux, Baba Ngom, se sont également félicités de cette réalisation. Celle-ci constitue une solution à la mévente observée de l'arachide au Sénégal en permettant sa mise en valeur afin d'améliorer les revenus des paysans, a affirmé Abib Niass qui a toutefois mis en garde contre les dysfonctionnements possibles dans les maillons impliqués de l'environnement économique, institutionnel et technique.

Agri Infos avec Aps

PROFEIS : Irrigation par Goutte à Goutte enfoui

Une solution à la gestion des ressources en eau et au déficit hydrique

Contexte de l'innovation

La baisse de la pluviométrie observée ces dernières années a causé une forte mortalité d'arbres fruitiers dans les vergers de Notto, localité située à 8 km de la ville de Thiès (Sénégal) et une reconversion des arboriculteurs vers des cultures moins exigeantes en eau. Conscient du stress hydrique qui affecte sa plantation, Alassane FALL un paysan basé à Keur Birima FALL tente de venir à leur secours. Il leur apporte de l'eau achetée au niveau d'un forage situé à 4 km de son verger. Il transporte l'eau dans des fûts métalliques à l'aide d'une charrette. La cherté de la facture et la lourdeur des travaux l'amènent à songer à un nouveau système d'irrigation des arbres fruitiers : il s'agit du système d'irrigation par «goutte à goutte enfoui».

La technique, différente des kits classiques, permet d'arroser les manguiers par goutte à goutte enfoui. L'expérimentation de l'innovation a commencé en 2004. Aujourd'hui, certains producteurs (paysans et fermiers) l'ont déjà adopté grâce à son efficacité. D'ailleurs, M. FALL anime des sessions de formation sur la technique au profit d'autres arboriculteurs grâce au soutien du ProFeis.

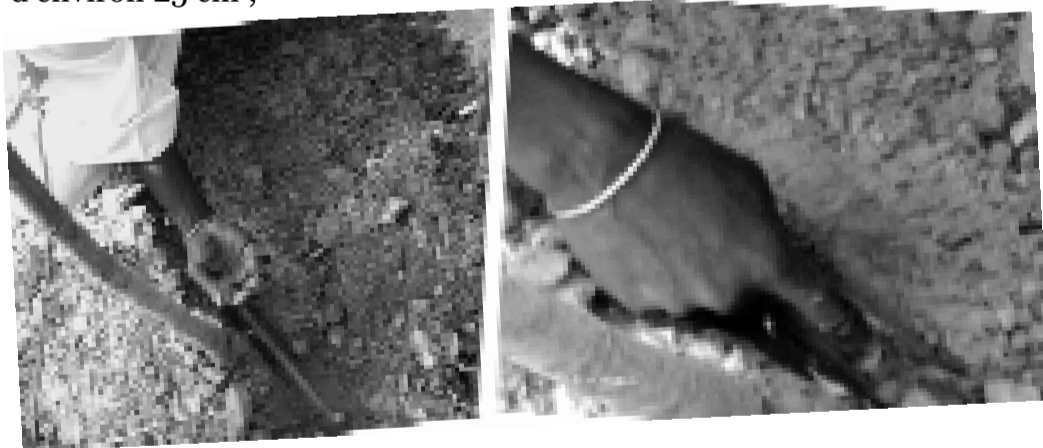
Matériel nécessaire

Pour un (01) hectare il faut : 10 rouleaux de tube ou tuyau orange généralement utilisé dans le bâtiment, 4 vannes de distribution, 14 tubes PVC de diamètre=25, 18 tubes PVC de diamètre =20, 20 "T" de distribution de diamètre =25, 1 tube de colle PVC

Mode d'installation

1^{ère} étape : Installation de vannes de distribution ;

2^{ème} étape : Raccordement des tubes PVC et tubes orange en fonction des parties à irriguer et enfouissement à une profondeur d'environ 25 cm ;



3^{ème} étape : Installation d'une bague en orange pour protéger le trou contre l'obstruction par les racines et le sable.

4^{ème} étape : mise en eau et essai.

Mode de fonctionnement

Pour faire fonctionner le système, il suffit d'ouvrir la vanne centrale reliée au forage et de procéder à l'ouverture de la vanne secondaire (robinet d'arrêt) qui alimente le secteur qu'on veut irriguer, et ce, pendant la durée nécessaire.

Les principaux bénéfices et problèmes résolus sont

Une solution très adaptée au problème d'arrosage des manguiers ; un allègement des travaux qui permet le redéploiement de la main d'œuvre à d'autres activités, une augmentation de la productivité des manguiers qui s'observe par une croissance accélérée et par la grosseur accrue de leurs fruits, une réduction des coûts et du temps d'arrosage, une réduction de l'érosion hydrique due aux ruissellements et une éradication des attaques de termites.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'innovation et solutions appliquées

Coûts d'installation du système ; nécessité de disposer d'une source d'eau ; nécessité de travaux d'installation (main d'œuvre pour le creusage des tranchées).

Assane GUEYE,

Assistant de programmes à AGRECOL Afrique,

lazuper@hotmail.com

RÉFÉRENCE : Programme ProFeis, caractérisation de l'innovation «Irrigation par goutte à goutte enfoui», 2008, Thiès, Sénégal.



RECTIFICATIF : OIGNON VIOLET DE GALMI

TropicaSem n'est pas une filiale du groupe Limagrain

La rédaction d'Agri Infos tient à informer ses lecteurs que la société sénégalaise TropicaSem n'est pas une filiale du groupe français Limagrain, comme écrit par erreur dans le numéro 22 de l'édition de mars 2009 à propos d'un reportage sur l'Oignon de Galmi effectué en mars dernier à Djimini (2 km de Vélingara) dans la région de Kolda par notre rédacteur en chef Madieng Seck. C'était à l'occasion de la foire agricole sur les semences paysannes tenue du 7 au 9 mars. Dans ce reportage intitulé "Graves

menaces sur l'oignon Violet de Galmi et la Pastèque de Kaolack" et portant sur une demande de droit d'obtention végétale déposée par TropicaSem à l'Oapi, M Seck a cité de bonne foi une source pas très bien informée des liens entre TropicaSem et Limagrain. Selon le directeur général de cette société sénégalaise, monsieur Amadou Sarr, "TROPICASEM n'est pas une filiale du groupe Limagrain, ni d'une quelconque multinationale. C'est une société sénégalaise avec des associés français et africains.

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLICITE

L'Union européenne et les Acp se concertent



contraintes politiques constituent autant de source de blocage'', affirme le S G de la Fénagie-pêche. Cependant, dira M Guèye, malgré l'absence de cadres transparents dans le secteur de la pêche au Sénégal, les pêcheurs artisans s'organisent. C'est ainsi que, annonce Samba Guèye, dans certaines pêcheries, il existe un code de conduite pour une pêche responsable avec notamment : interdiction de la pêche à l'explosif, respect strict des normes sur l'utilisation de filets, etc.

L'Europe a besoin des poissons ACP

Abordant la pêche INN, le patron du Cncr et de la Fénagie a rappelé à l'assemblée que bon nombre de pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (Ndlr : Gambie, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Sierra Léone, Libéria et Mauritanie) se trouvent dans la même situation que le Sénégal.

''Il faudrait allouer des financements conséquents aux pays Acp et réduire la flotte européenne'', commente le modérateur de cette session, S. E Hanno Burkhard Rumpf, Ambassadeur de la Namibie. Son collègue du Ghana suggère, lui, que pour la pêche illicite, il est temps que les Etats procèdent comme pour la lutte contre la drogue et se concentrent plutôt sur la demande.

Mais, affirme M Vergine, en dépit de l'adoption de la résolution de la Fao sur la pêche INN en 2001, l'activité continue à être florissante. Cela, au moment où ''l'Europe a besoin de poisson des pays ACP''. Il rappelle toutefois que l'objectif du Règlement INN de la CE est de garantir la durabilité des ressources halieutiques marines et d'améliorer l'efficacité des obligations internationales juridiques. ''Le règlement est transparent et non discriminatoire. Il y aura un système d'alerte communautaire. On va lister les bateaux. La commission développera les moyens ad hoc pour sanctionner les fautes'', explique M Vergine.

Tirant les conclusions de cette rencontre organisée par madame Isolina Boto du Cta, monsieur Ndiaga Guèye (Fao), souligne que la pêche INN n'est pas une fatalité et qu'il y a la responsabilité de tout le monde (**lire encadré en page 6**). ''C'est, dit-il, tous les acteurs car INN est partout. Donc il faut regarder le phénomène d'une façon globale''. Parlant de la pêche artisanale dans les pays ACP, M Guèye affirme que celle-ci a toujours été respectueuse de l'environnement. Il appelle toutefois le Sénégal, son pays, et la Mauritanie à investir dans le développement de la pêche.

SUITE DU DOSSIER EN PAGE 6

Bruxelles, Madieng Seck envoyé spécial

Pavillons de complaisance, chalutiers sans immatriculation, opérateurs sans licence de pêche, violation de l'espace réservé à la pêche artisanale, corruption en mer, transbordements, telles sont les pratiques de la pêche illicite non déclarée et non réglementée. Fin avril à Bruxelles, Ambassadeurs de pays ACP, représentants de l'Ue, société civile, secteur privé, Banque mondiale et Fao ont discuté de cette pêche qui pille les mers africaines. Pour contrer ce grave danger et prendre la mesure du nouveau règlement européen, les ministres de la pêche des pays ACP ont décidé de se concerter en juin à Bruxelles.

Ambassadeurs de pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (ACP), représentants des pays membres de l'Ue, groupes de la société civile, organisations professionnelles de la pêche artisanale, secteur privé, la Fao et la Banque mondiale ont débattu, fin avril à Bruxelles, à la maison des ACP de la nécessité de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

La rencontre, qui s'inscrit dans le cadre des briefings de Bruxelles sur le développement rural, a été organisée par le Centre technique de coopération agricole et rural (Cta). Objectif : sensibiliser les pêcheurs, les marins, les publics et les Etats sur les dangers de la pêche INN sur la biodiversité marine dans le monde, les pays ACP notamment. A cette rencontre de Bruxelles, les échanges d'informations et d'expertises ont tourné sur les effets néfastes de la pêche INN dans l'économie des pays ACP, sur le règlement CE et les défis émergents.

Parlant de la portée mondiale de la pêche INN et de ses conséquences négatives sur les pays en voie de déve-

loppement, Dr. Ibrahima du CTA a souligné qu'il s'agit d'une question ''vaste et complexe'' mais aussi d'une ''question pas facile à saisir parce qu'on ne sait pas bien comment elle fonctionne''

Pour David J. Agnew, chercheur senior sur pêche et biologie à l'Impérial Collège de Londres, la pêche INN contribue à la surexploitation des réserves halieutiques et fait obstacle à la reconstitution des stocks de poissons et des écosystèmes. Selon le chercheur, ''on estime entre neuf à 24 milliards dollars US les pertes totales mondiales annuelles dues à la pêche INN, soit entre 11 à 26 millions de t de poissons''. Parlant des pays en voie de développement, M. Agnew souligne qu'ils sont les plus vulnérables, alors que les pertes en Afrique sub-saharienne atteignent près de 1 milliard de dollars US environ. Des pertes, il en existe aussi chez certaines espèces. C'est le cas du thon à nageoire jaune dans le pacifique victime d'une surexploitation, alors que chaque femelle contient près de 5000 œufs.

Quoi qu'il en soit, la pêche INN menace la durabilité des réserves

halieutiques dont 75% sont surexploités, selon le D G Mare de la Commission européenne M. Jean Pierre Vergine.

La corruption, un facteur de la pêche INN

Le chercheur Agnew et son équipe ont aussi montré qu'il existe une relation entre le niveau de la pêche INN et le type de gouvernance. Les pays en voie de développement, par exemple, avec une mauvaise gouvernance, sont davantage à la merci d'activités illicites. ''La pêche INN fait partie de la mauvaise gouvernance et de la corruption...'', déclare à son tour Kieran Kelleher, chef de l'équipe Pêche à la Banque mondiale. En effet, selon M Kelleher, l'attribution de subventions et des permis de pêche sont des éléments qui entraînent la pêche illicite et illégale. Revenant sur la gouvernance, ou plutôt la bonne gouvernance, M. Kelleher donne l'exemple de deux pays la Suisse et le Mozambique. Le premier, dit-il, est riche de ses ressources humaines, mais surtout de la qualité de son enseignement et de son respect de l'Etat de droit. Chez le second, explique-t-il, c'est la mauvaise gouvernance et la corruption pour ne pas la nommer.

Pour Samba Guèye, président du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Cncr) et Secrétaire général de la fédération nationale des Gie du Sénégal (Fénagie-Pêche), la situation de la pêche artisanale n'est pas du tout reluisante, vu la baisse constante des revenus des professionnels dans ce secteur. ''Les pouvoirs publics n'appuient pas le secteur et les

DOSSIER SUITE

PÊCHE ILLICITE

Les ministres ACP à Bruxelles en juin

Par Madieng Seck (envoyé spécial)

Les ministres de la pêche de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) se réuniront en juin prochain à Bruxelles pour discuter du nouveau règlement de la Commission européenne (CE) sur la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN), a déclaré fin avril, l'ambassadeur des Seychelles M Barry Faure, porte parole du groupe ACP sur la pêche auprès de la Commission.

M Barry Faure était interrogé par des journalistes ouest africains appartenant à un réseau pour une pêche responsable (Rejoprao). Ils assistaient à une rencontre sur la pêche INN au siège des ACP organi-

sée par le Centre Technique de coopération agricole et rurale (CTA).

C'est le 29 septembre 2008 que la Commission européenne a adopté son règlement pour mieux lutter contre la pêche INN. Ce règlement, qui entre en vigueur en janvier 2010 est inspiré par le plan d'action de la FAO visant à prévenir, à décourager et à éliminer la pêche illicite.

Selon M Barry Faure, les pays ACP doivent être consultés sur ces questions du règlement de la C E. "C'est pour quoi, dit-il, le groupe de travail des ambassadeurs a convoqué cette réunion ministérielle du 2 au 4 juin prochain". Le porte parole des Acp ajoute que la rencontre de Bruxelles abordera des points importants parmi lesquels : l'accès au marché européen, le développement des pêcheries nationales, la définition et la mise en place de mécanismes de coordination sur ces questions de pêche illicite. Il a en outre souligné la nécessité de développer la participation de la société civile ACP aux discussions sur ces questions de pêche "surtout, dit-il, si la ressource intéresse la pêche artisanale". "Il faut que tout le monde se concertent pour arriver à faire les ajustements nécessaires et mettre nos administrations à la hauteur", a encore déclaré aux journalistes M



Faure. "L'esprit de ce règlement est bon, l'objectif aussi", reconnaît l'ambassadeur avant d'ajouter : "le groupe ACP appuie le règlement, parce que la pêche INN affecte dangereusement nos pays".

Les ACP paient un lourd tribut

Les pays ACP paient un lourd tribut pour les activités de pêche INN. Celles-ci amoindrissent les ressources halieutiques et font perdre d'importants revenus aux 50 pays côtiers sur les 79 que comptent les ACP. Ainsi, selon la FAO, la pêche INN représente plus de 50% de la valeur des prises pour certains pays d'Afrique subsaharienne. Les opérateurs de pêche INN profitent souvent du manque de moyens des pays en développement pour protéger et contrôler leurs eaux, alors que la pêche artisanale, celle de petits pélagiques notamment, nourrit près de la moitié des populations des communautés côtières en Afrique subsaharienne. A noter aussi que 60 pays ACP exportent leur poisson vers l'UE et que 12 autres ont signé des Accords de pêches avec elle.

PÊCHE ILLICITE

Un fléau à l'échelle mondiale, selon Ndiaga Guèye de la FAO

(Jade/Syfia Sénégal) La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) reste un fléau à l'échelle mondiale, a déclaré fin avril à Bruxelles (Belgique) monsieur Ndiaga Guèye, chef de liaison avec les organisations internationales à la FAO et ancien directeur des pêches du Sénégal

M Guèye était interrogé par un groupe de journalistes ouest africains appartenant au réseau sur la pêche responsable (Rejoprao). C'était en marge d'une session de briefing du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) sur le nouveau règlement communautaire européen (CE), tenue à la Maison des pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à Bruxelles. "La pêche illicite est un fléau à l'échelle mondiale. C'est une question qui mérite d'être traitée comme un crime...", a déclaré l'expert de la FAO, répondant aux questions des journalistes ouest africains.

L'ancien patron de la pêche au Sénégal, ne cache pas son sentiment qu'il faudra beaucoup de moyens matériels pour lutter contre cette pêche INN, notamment en Afrique de l'Ouest où, dit-il, les côtes sont encore poissonneuses et les navires viennent pêcher illégalement. Même s'il y a des moyens pour lutter contre cette pêche INN, l'expert sénégalais estime que cela "reste insuffisant, vu l'ampleur du phénomène, parce que, estime-t-il, certains opérateurs arrivent à échapper."

Réagissant sur le nouveau règlement européen qui entre en vigueur en janvier 2010, M Guèye dit que c'est "un outil additionnel" qui vient s'ajouter à ce qui existait avant, notamment à la FAO où il y a "une plateforme dont les dispositions sont similaires à ce nouveau règlement européen".

Concernant le dispositif de suivi et de contrôle de cette pêche INN dans les côtes africaines, l'expert souligne qu'il y a des mécanismes. "Il y a des journaux de pêche à bord de ces navires, des satellites. Il est donc possible de savoir quand, où et comment ont opéré ces bateaux et de les contrôler...", explique M Guèye. A ce propos, il a salué le travail de la Commission sous régionale des pêches en Afrique de l'Ouest (Csrp) qui a mis en place un Comité de coordination avec un patrouilleur militaire basé en Guinée-Bissau pour exercer des contrôles dans la sous région. "La Csrp a un rôle énorme à jouer dans la lutte contre la pêche illicite. La coopération est incontournable, parce que les pays membres sont confrontés à d'énormes difficultés pour faire face aux pillards", indique l'expert de la FAO.

Le règlement communautaire européen, rappelle-t-on, est inspiré par le plan d'action international de la FAO visant à prévenir, à décourager et à éliminer la pêche INN à travers le monde.

FORMATION MARITIME

Les Cluster espagnols offrent 650 millions de Fcfa au centre de Dakar

(Jade/Syfia Sénégal) Les Clusters espagnols (regroupement d'armateurs et d'entreprises de pêche) ont offert plus de 650 millions de Fcfa au Centre de formation maritime de Dakar, afin de rendre effectif son démarrage prévu d'ici fin mai 2009, a déclaré, fin avril à Bruxelles, le directeur gérant du Cluster M José Parajuà.

C'était en marge d'une réunion au Comité économique et social européen de Bruxelles sur les Accords de pêche liant l'Union européenne (UE) aux pays ACP. "Dans le cadre de la coopération espagnole avec le Sénégal, nous avons apporté une subvention de 1 million 250 euros (650 millions de Fcfa) pour équiper et apporter la formation maritime nécessaire à l'école de Dakar", indique le patron des Cluster.

M. Parajuà, qui rentre, fin avril, d'une mission de quelques jours au Sénégal, a précisé que plus de 4200 jeunes Sénégalais avaient déjà envoyé leur candidature à leur Bureau de Dakar pour bénéficier de ce Programme de formation en pêcheur à l'extérieur (Forpex) des Cluster espagnols. "On a commencé ces formations en 2008 dans les pays tiers pour finir en 2010. On veut que tout l'équipage de nos navires reste des gens qualifiés. Au Sénégal, il y a un très fort potentiel de professionnels de la mer, mais comme ils n'ont pas de certification, le Forpex les

forme...", explique M. Parajuà.

Selon l'armateur, le recrutement des marins se fera à trois niveaux : un premier niveau pour les Sénégalais qui ont déjà travaillé dans des bateaux espagnols ou ayant des intérêts espagnols. Le second niveau intéresse les marins sénégalais qui ont une expérience professionnelle mais qui n'ont pas de travail. Enfin, le troisième niveau de recrutement concerne les étudiants des écoles maritimes du Sénégal. "Il faut un dossier complet (Cv, état civil, demande, etc.), prendre un rendez vous avec notre Bureau de Dakar pour des entretiens", précise José Parajuà, soulignant que le Cluster a déjà eu l'accord du gouvernement du Sénégal.

Le Programme Forpex, rappelle-t-on, concerne trois pays : l'Equateur, le Pérou et le Sénégal. Il entre dans le cadre d'un accord entre la marine marchande ou militaire espagnole et l'Organisation des migrations internationales, en rapport avec la convention de l'Oit.

Ce dossier sur la pêche illicite a été réalisé grâce à l'appui de l'Ong européenne CAPE

ACTUALITÉ

TRANSFORMATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES La Fenagie se dote d'un centre de conditionnement

Par Ababacar GUËYE

La Fédération nationale des Gies de pêche du Sénégal (Fénagie/pêche) a inauguré, mi mai, à Hann (Dakar) son centre de conditionnement et de valorisation des produits halieutiques transformés.

La cérémonie a été présidée par le conseiller technique du Ministre de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes, M. Ibrahima Diallo, la représentante de l'Ong Italienne Coopération au développement pour les pays émergents (Cospe) à Dakar, madame Amanda Azzali, la Directrice des pêches du Sénégal. Avaient également pris part à ce lancement le maire de Hann Bel Air et les inspecteurs départementaux des ministères de l'Agriculture et de la Pêche.

Pour madame Seynabou Ndoye, vice présidente de la Fénagie/pêche, cette cérémonie de lancement des activités du magasin de distribution des produits de la pêche dénommé Codipêche (Coopérative de Distribution des produits de la pêche), revêt une importance capitale. En effet, Codipêche matérialise le rêve de plusieurs centaines de femmes transformatrices de produits halieutiques de disposer d'une infrastructure apte à contribuer à la valorisation de leurs produits.

"Cet ouvrage réalisé en conformité avec les normes d'hygiène et de salubrité édictées par les services compétents permettra la limitation des pertes après capture par la valorisation des ressources halieutiques par une transformation et une conservation plus appropriées, l'augmentation du pouvoir d'achat des femmes", explique-t-elle. Pour favoriser les échanges commerciaux, poursuit-elle, la Fénagie/Pêche a formé ses membres en techniques de transformations du poisson. Les femmes ont également eu à s'approprier de nouvelles technologies leur permettant de faire des produits de meilleures qualités qui pourront être commercialisés au niveau national et sous régional. "Des revenus conséquents pourront être générés

pour améliorer le statut économique des femmes", souligne Mme Ndoye.

Le projet Codipêche débuté en novembre 2008 et qui s'étend sur trois ans, a pour objectif d'améliorer la qualité des produits halieutiques transformés, de renforcer les compétences techniques et de gestion des transformatrices. Pour le conseiller technique du Ministre de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes, M. Ibrahima Diallo, ce centre de conditionnement et de valorisation des produits transformés, financé par l'Ong Cospe à hauteur de 17 millions de Fcfa est un jalon important dans la résolution des problèmes liés à la conservation des produits halieutiques. "Je suis heureux du choix porté sur les femmes, la frange la plus dynamique dans les activités de la pêche, pour assurer la gestion de cet important outil, d'autant qu'elles sont réputées inégalables en la matière", dit-il. M. Diallo a rappelé que le secteur de la pêche est le premier poste en matière de fourniture de devises avec plus de 166 milliards de F cfa par an. Plus de 600 000 personnes interviennent dans ce secteur, soit 17% de la population et fournit 75% des protéines d'origine animale.

Pour sa part, Mme Amanda Azzali est revenue sur la collaboration entre l'Ong Cospe et la Fénagie/pêche qui date depuis 1993 et qui a démarré officiellement en 2004. Ce partenariat, souligne Mme Azzali, basé sur le respect mutuel où chaque partie complète l'autre avec ses compétences, ses ressources humaines, a abouti à la réalisation de ce magasin de conditionnement et de valorisation des produits halieutiques transformés. Elle a également salué l'attention particulière que la Fénagie/pêche donne à "l'écologie marine". Une approche "durable" qui entre dans le souci de pérenniser les activités de pêche en introduisant des innovations tout en conservant les traditions : un modèle de développement, selon Mme Azzali.

USINE DE FARINE DE POISSONS

Une mission de Slow Food explore le site de Bargny

Les transformatrices de poissons du débarquement de Bargny vont, dans les mois à venir, avoir une unité de transformation de farine de poissons. Une mission de la Fondation Slow Food a effectué, début mai, une visite d'échange pour la réalisation de ce projet de développement.

Près d'une centaine de femmes avait pris part à la rencontre. Pour Madame Kiné Diop, présidente de l'Union locale des femmes transformatrices de poissons de Bargny, membre de la Fénagie pêche, la Fondation Slow Food effectue depuis 2006 des missions dans leur contrée. Cela dans le but d'échanger et de voir comment elle peut les aider à développer la transformation des poissons. "Aujourd'hui, nous nous sommes réunis encore pour voir ce que la mission nous apporte", explique-t-elle.

Conduite par M. Sylvio Grecco, membre du Comité scientifique de Slow Fish, une rencontre mondiale organisée par Slow Food, la mission avait pour objectif de discuter avec les responsables de l'Union sur ce projet. Pour M. Francesco Impallomeni, l'un des missionnaires en charge du projet, "l'unité de transformation de farine de poissons a été retenue. Une fois en Italie, nous allons faire la restitution. Nous reviendrons dans deux mois pour finaliser le projet", dit-il.

Evoquant l'importance de la prise, le coordonnateur de l'Union, Massamba Wade Thiane souligne que la transformation de farine de poisson constitue un projet idéal dans ce lieu. En effet, Bargny est une zone poissonneuse. Les pêcheurs (plus de 60 pirogues en ligne ou senes tournantes) débarquent en moyenne 360 t

de sardinelles par mois, selon le Service des pêches de Bargny. L'usine de transformation pourrait absorber toute la capture qui parfois reste entre les mains des femmes.

Hyacinthe Diop de l'Institut de technologie alimentaire (Ita), abonde dans le même sens. Selon M. Diop, le mois de juin coïncide avec les périodes de fortes prises. A cet effet, le projet de farine de poissons est ce qu'il y'a de mieux à faire dans la localité. Il permettra aux femmes, en plus des poissons séchés, d'avoir des valeurs ajoutées en vendant la farine. En plus, soutient-il, l'huile tirée des poissons peut être utilisée pour la cuisson. "L'Ita peut faire, par une centrifugation, un procédé scientifique qui consiste à éliminer l'odeur de l'huile de poisson pour la consommation", explique-t-il.

M. Silvio Grecco qui a eu auparavant à visiter le site de transformation des poissons, a décrié son état d'insalubrité. Pour la réalisation du projet, l'expert de Slow Food a insisté sur le minimum d'hygiène. "Ce que nous avons vu ici (Ndlr : l'insalubrité, les restes des poissons, etc.) ne permettent pas d'exporter ces produits transformés vers l'extérieur. Il n'y a aucune norme d'hygiène", regrette M. Grecco. Massamba, précise que ce lieu n'est pas un site de débarquement. "Ce milieu est réputé pour la transformation des poissons. Tous les mareyeurs viennent ici pour vendre leurs méventes. Par conséquent, ces produits ne peuvent pas être de qualité", explique-t-il à ses hôtes, avant de dire que son organisation s'attèlera à la propreté du site.

A. GUËYE

PESTICIDES DANS LES NIAYE Une zone maraîchère fertile mais gravement polluée

(Jade/Syfia Sénégal) Une jeune équipe pluridisciplinaire composée de médecins, vétérinaires, chercheurs de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (Isra), de l'Université de Dakar (Ucad) et du Centre antipoison de Fann a montré et démontré aux maraîchers, ainsi qu'aux transformatrices de l'Union des groupements de producteurs de Mbawane (Ugpm), dans la zone des Niaye, les graves dangers qu'ils encourent tous les jours en épanchant, hors normes, les pesticides. C'était dans le cadre du projet dit "Promotion d'une agriculture compétitive et durable au Sénégal" (Pacd).

Venus de Notto, Fass Boye, Touba Ndiaye, Beyti et autres villages environnants, les maraîchers ont eu droit, jeudi 7 mai à Mboro (100 km au nord de Dakar), à des séances d'explications et d'échanges avec ces chercheurs sur l'utilisation abusive des pesticides dans leurs champs. La rencontre a été présidée par le Dr Yaya Thiongane, directeur du laboratoire national de l'élevage et de recherche vétérinaire (Lnevr) de l'Isra, en présence de l'adjoint au maire de Mboro monsieur Amadou Bâ, ainsi que de Ibrahima Ndao de l'Ita et Amadou Ndiaye président de l'Ugpm. "La zone des Niayes occupe une place importante dans la production maraîchère et dans l'élevage, mais l'utilisation des pesticides peuvent avoir des conséquences graves dans la santé humaine et animale", a souligné le Dr Thiongane. Au nom du directeur général, il tient à rappeler l'appui de l'Isra aux producteurs maraîchers. "Pour améliorer la qualité des aliments que nous consommons, notre appui va continuer pour se renforcer, surtout dans le cadre de ce programme pesticide", a encore déclaré le directeur du Laboratoire de Hann.

Améliorer la qualité des aliments a été le maître mot tout au long de cette journée d'échanges, voulu, au début, comme un atelier de restitution de résultats de recherche. C'est ainsi qu'en présentant son étude sur la qualité microbiologique des produits maraîchers, madame Fatou Tall du Lnevr a tout de suite tiré la sonnette d'alarme. "Les produits maraîchers ne sont pas sains", avertit la chercheuse. Pas saine également l'eau des puits en ciment, des "céannes" et des égouts utilisés pour l'arrosage des champs ou comme boisson. A l'origine de cette dangereuse pollution dit madame Tall, les pesticides avec leurs germes pathogènes.

Les pesticides sont des poisons

Selon le chercheur de l'Isra Djiby Manel Ndiaye, environ 600 t de pesticides solides et plus d'un million de litres de pesticides sont en moyenne utilisés dans les Niayes D'après son enquête plus de 51% des producteurs ne se protègent pas, alors que 26% respectent les consignes d'hygiène (lavage des mains, des vêtements, etc.) Parmi ces pesticides, les plus dangereux, selon l'Oms, sont : le Métamidophos, l'Endosulfan, Dicofol, Ddt, etc. Ils sont utilisés par les maraîchers, lesquels font parfois leur propre dosage pour parvenir à des solutions appelées "saf bissap". S'ils sont infectés par les pesticides, fruits et légumes ont alors des risques sur la santé, des risques d'autant plus élevés que les Sénégalais, les dakarois notamment, consomment beaucoup ces produits maraîchers venus des Niaye.

"Les pesticides polluent l'eau et restent sur les fruits et légumes", explique Saliou Ngom, le coordonnateur de l'équipe. Son enquête, "Risques liés aux pesticides" a porté sur 55 producteurs de la zone, de Pikine à Gandiol... Quant au Dr Moussa Sène, il s'inquiète, lui, de l'intensification de la production horticole dans les Niaye Une intensification qui fait appeler à l'utilisation de plus en plus massive de pesticides. Dans un contexte de crise alimentaire et une augmentation de la population, bonjour les dégâts.

Face aux maraîchers, le Dr Sène a démontré la corrélation entre leurs affections courantes et ce dont ils souffrent régulièrement. Introduit au Sénégal pour la culture du coton, l'Endosulfan, fait aujourd'hui l'objet d'un détournement d'objectif. Il pollue l'eau des puits et les populations développent des cancers en consommant les légumes, explique l'équipe de chercheurs. Ces derniers estiment que les solutions adéquates devraient venir de l'Etat avec l'assainissement des villages, l'implantation de forages ou de puits adaptés, et un contrôle plus rigoureux sur la réglementation en vigueur. "Le palu a chuté, mais il y a beaucoup plus de diarrhée, des maladies respiratoires. Moi je ne savais que les pesticides étaient à l'origine", déclare dans la salle l'infirmière chef de poste de Mboro. "Je ne comprends pas pourquoi on laisse commercialiser n'importe comment ces pesticides qui sont des poisons", renchérit à son tour Mansour Wade, un maraîcher du village de Beyty Guèye.

Les chercheurs conseillent aux maraîchers de respecter le délai de 15 jours avant la mise à marché de leurs récoltes de légumes, question d'atténuer la teneur en pesticide. Il leur est également conseillé de porter des équipements appropriés, de respecter les normes maximales de résidus de pesticides (Lmr) et de les épandre de manière professionnelle. Côté consommateur, on conseille de bien laver les aliments et d'éviter de trop les bouillir. Après s'être félicité de cette importante rencontre portant sur des questions alimentaires et de santé publique, les maraîchers ont vivement interpellé l'Isra et son ministère de tutelle pour des sessions de formation pratique sur comment utiliser les pesticides.

Pour une agriculture durable, le chercheur Bocar Thiam, membre de l'équipe, a épaté le public avec sa panoplie de recettes "miracles" sur les bonnes pratiques d'agriculture biologique et de gestion non chimique des sols.

Il y va de la compétitivité des produits maraîchers sénégalais face à ceux importés.

MADIENG SECK

ECONOMIE

ECHOS DES CEREALES

PERIODE DU 19 AU 29 MAI 2009

CEREALES/PRIX/KG	Riz local	Riz importé parfumé	Riz non parfumé	Mil	Mara	Fonio
REGIONS ET MARCHÉS						
Dakar	300 F cfa	400 F cfa	300 F cfa	200 F cfa	220 F cfa	1200 F cfa
Saint Louis	300 F cfa	400 F cfa	300 F cfa	200 F cfa	220 F cfa	
Thiès		400 F cfa	300 F cfa	200 F cfa	220 F cfa	
Matam	-	400 F cfa	300 F cfa	200 F cfa	220 F cfa	
Diorboul (Ndangulma)			325 F cfa	225 F cfa	250 F cfa	
Tambacounda		400 F cfa	300 F cfa	175 F cfa	175 F cfa	

République du Sénégal
Ministère de l'Agriculture

Ouest Foire Cité Air France villa n°6 - B.P. : 10 560 Liberté Dakar
Tél. : (221) 820.35.10 / 33 820 77 45, Fax : (221) 820.35.11
Email : fnraa@sentoo.sn - <http://www.fnraa.sn>



RESULTATS du HUITIEME APPEL A PROPOSITIONS

Guichet 3 : Développement et Diffusion de Technologies

15 Octobre 2008

Le Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires (FNRAA) finance des activités de recherches considérées comme prioritaires par l'Etat, les utilisateurs des résultats de la recherche, les partenaires au développement et le système national de recherche, sur la base d'une compétition saine et organisée entre les équipes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa deuxième phase d'exécution, un appel d'offres a été lancé, le 15 Octobre 2008 en direction de l'ensemble des équipes de recherche pour la soumission spontanée de projets.

A la clôture de l'appel, le 30 Décembre 2008, seize (16) soumissions ont été réceptionnées par la Direction Exécutive. Après la phase d'instruction, les seize (16) jugées éligibles ont été soumises à l'étape préliminaire de présélection par les évaluateurs externes et le Comité Scientifique et Technique (CST).

Le Comité de Gestion, sur la base des recommandations du CST, et après délibération lors de sa réunion de sélection, a décidé de retenir les neuf (09) projets suivants :

CODE DE RÉFÉRENCE	TITRE DE LA PROPOSITION	PROPOSANT PRINCIPAL
02	Diffusion de la machine à décortiquer le fonio	Association Sénégalaise pour la Promotion de l'Invention et de l'Innovation (ASPI)
03	Diffusion de la lutte phytosanitaire sur seuils et de variétés performantes, pour une production cotonnière durable au Sénégal	Société de Développement et des Fibres Textiles (SODEFITEX)
05	Valorisation des céréales locales par la panification, le développement de nouveaux produits et la production de farines spécifiques	AGRIDEV
06	Amélioration de la productivité et des modes d'utilisation de la patate douce par la diffusion des acquis	Institut de Technologies Alimentaires (ITA)
08	Contribution à la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires en cultures maraichères dans les Niayes	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)
09	Appropriation des techniques d'inoculation pour le développement de la culture du soja dans la Région de Kolda	Cadre Régional de Concertation des Ruraux (CRCR) de Kolda
11	Valorisation du surplus de production de mangue dans la région de Ziguinchor par le transfert de la technologie de production de vinaigre	Comité Régional de Solidarité des Femmes pour la Paix en Casamance (CRSFPC/USOFORAL)
12	Diffusion du Polyter-Agri «Hydro-Fertilisant» pour l'amélioration de la productivité des sols dans la zone du Bassin Arachidier du Sénégal	Société Négoce Internationale
15	Transfert de bonnes pratiques de récoltes et post-récoltes de la Gomme Mbep (Sterculia setigera)	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles/CNRF

N.B : Deux (02) projets de Recherche/Développement sur le riz irrigué vont être financés dans le Guichet 2, il s'agit de :

**Le Directeur Exécutif
Dr Pape Ndièngou SALL**

CODE DE RÉFÉRENCE	TITRE DE LA PROPOSITION	PROPOSANT PRINCIPAL
24	Amélioration des pratiques paysannes par la méthode d'Apprentissage Participatif et Recherche -Action pour la gestion intégrée (APRA-GIR) et la productivité du riz irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA Fleuve)
25	Amélioration de la productivité du riz dans les régions Sud et Est du Sénégal.	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA Ziguinchor)